

Nous, Maire de la Ville d'Hazebrouck,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Madame BERZIN, Directrice du Centre d'Animation du Nouveau Monde, qui sollicite l'occupation de la Rue Samsoën et l'Allée des Peupliers afin de permettre l'organisation des « Quartiers d'été 2026 ».

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation et au bon déroulement de cette manifestation.

Arrêté MD/BD/VD/DN/CF – 2026-102

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre aux organisateurs de procéder au montage des animations le stationnement sur la totalité des parkings aux pieds des immeubles Platanes et Peupliers de la résidence Pasteur situés rue Samsoën **sera interdit du 28 août de 07h00 au 30 août 2026, 23h30.**

Article 2 :

La circulation sera interdite également le 29 août de 7h00 à 23h59 sur la rue Samsœn et l'Allée des Peupliers.

Article 3 :

Les barrières nécessaires à l'interdiction seront déposées par les services techniques et mises en place par les organisateurs de la manifestation sous leur responsabilité.

Les panneaux d'interdiction de stationnement / circulation seront mis en place par les services techniques de la ville d'Hazebrouck.

Article 4

En application des articles L.325-1 à L.325-3 du code de la route, tout véhicule contrevenant à l'interdiction de stationner prévue au présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière immédiate prescrite par l'Officier de police judiciaire territorialement compétent.

Article 4

Le présent arrêté est exécutoire pour ladite période et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6

Le Directeur Général des Services de la ville d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- *M. le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne ;*
- *Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck ;*
- *M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Hazebrouck ;*
- *La Direction des Services Techniques Municipaux ;*
- *La Direction Générale des Services pour insertion au Recueil des Actes Administratifs ;*
- *Le Service du Guichet unique pour insertion au Registre des Arrêtés ;*
- *La Direction des Sports, de l'Événementiel et de la Vie Associative ;*
- *Le Service Communication ;*
- *Le Service logistique ;*
- *Le Service de la Sécurité et de la Tranquillité Publique ;*
- *Mr BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL ;*
- *Cœur de Flandre Agglo, réseau Hop Bus ;*
- *Madame Laetitia BERZIN, Directrice du Centre d'Animation du Nouveau Monde.*

Hazebrouck,

***L'Adjoint à la Tranquillité
Et aux anciens combattants***

Guillaume GAMELIN